

RAM de Marlieux

Règlement de fonctionnement

Ouverture de l'équipement : 1er septembre 2019

Date d'application : du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Le Centre Social Mosaïque gère sur la commune de Marlieux un RAM en délégation de service public de Communauté de Communes de la Dombes.

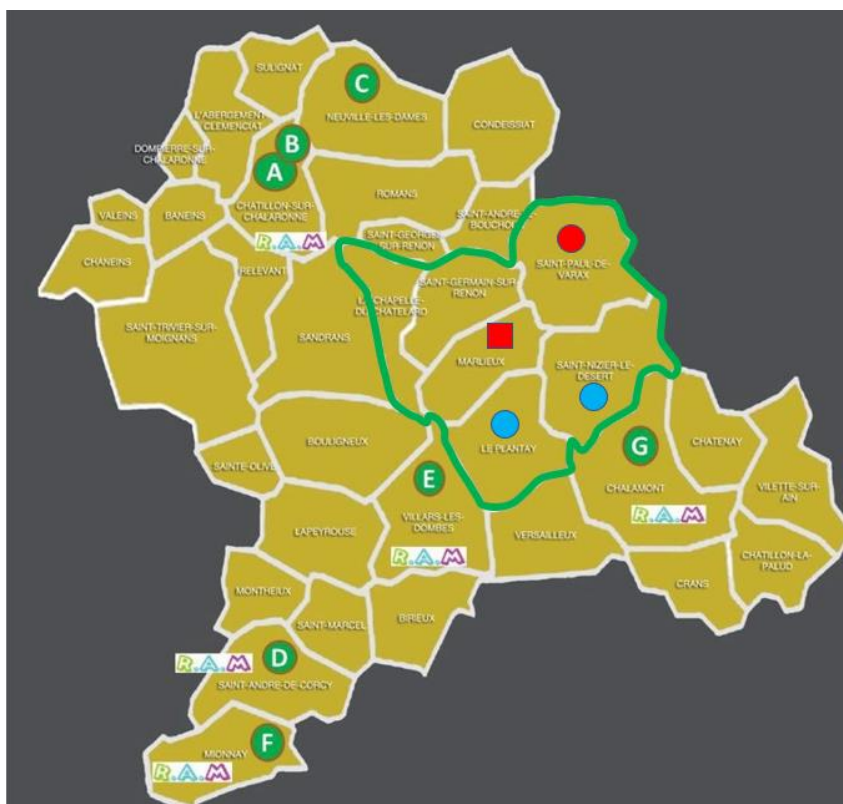
Adresse : 39 rue de l'Etang – 01240 MARLIEUX






Tél. : 04 81 51 00 86

Mail : ram@csmosaïque.fr

Animatrice : Céline LEPLAT

Une photographie du territoire



-  Siège du RAM
-  Commune avec délocalisation du RAM prévue
-  Commune avec délocalisation transférée depuis le RAM de Marlieux à partir de 2019
-   Autres équipements petite enfance sur la CC de la Dombes

L'ouverture du RAM de Marlieux s'inscrit dans la politique petite enfance qui vise à couvrir l'ensemble du territoire en relais d'assistants maternels. Ce RAM est le dernier programmé, portant à 6 le nombre d'espace dédié aux assistants maternels sur la Communauté de communes.

Même si les territoires d'intervention des RAM ne sont pas complètement cloisonnés, ce nouveau RAM a pour vocation d'apporter un service pour les assistants maternels et les familles de 6 communes regroupant environ 4600 habitants : Marlieux, La-Chapelle-du-Chatelard, St-Germain-sur-Renon, St-Paul-de-Varax, Le Plantay et Saint-Nizier-le-Désert.

Une particularité : les communes du Plantay et de Saint-Nizier-le-Désert qui étaient gérées auparavant par le RAM de Chalamont « basculent » sur celui de Marlieux. Dans les faits, peu de choses changent car l'animatrice est commune aux deux RAM et les assistants maternelles auront la possibilité d'aller sur les deux lieux.

En 2019, le territoire compte 44 assistantes maternelles qui se répartissent de la façon suivante :

Communes	Nombre d'assistantes maternelles
Marlieux*	12
La Chapelle-du-Châtelard*	3
Saint-Germain-sur-Renon*	0
Saint-Paul-de-Varax*	15
Le Plantay**	5
Saint-Nizier-le-Désert**	9
TOTAL	44

* Chiffres juin 2019 Conseil départemental de l'Ain

** Chiffres juin 2019 Conseil départemental de l'Ain ajustés à la réalité de terrain.

Les objectifs du RAM

Les activités du Ram s'adressent à 2 types de publics :

- les professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels agréés par le Conseil départemental, candidats à l'agrément, et personnes exerçant au sein du foyer familial dans le cadre de la garde à domicile,
- les familles : parents et enfants âgés de moins de 6 ans.

Les objectifs du Ram sont:

- De faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil de jeunes enfants ;
- D'offrir une passerelle entre l'accueil individuel et collectif ;
- D'apporter un soutien aux assistants maternels et employés à domicile dans leur pratique professionnelle, et leur permettre de sortir de leur isolement professionnel ;
- D'accompagner les assistants maternels dans leur volonté d'améliorer leur qualité d'accueil en leur proposant des formations ;
- D'être un lieu ressource pour les assistants maternels et pour les familles ;
- D'être un lieu agréable, sécurisé et épanouissant pour les enfants.
- D'être un lieu d'échanges, d'animation pour les enfants, les assistants maternels et les parents

Les missions du RAM

Assurer une mission d'information,

Information en direction des parents et des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels exerçant à leur domicile ou au sein des Maisons d'assistants maternels, et employés de garde d'enfants à domicile).

Le Ram informe les parents :

- sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire concerné, en respectant le principe de neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Sur les disponibilités des assistants maternels.
- dans le cadre de l'accompagnement de la relation employeur / salarié, il apporte une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties et oriente vers les instances spécialisées pour les questions relatives à l'application de la législation du travail et au droit conventionnel.

Le Ram informe tous les professionnels de l'accueil individuel :

- sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers
- sur l'ensemble des métiers de la petite enfance et leurs différentes modalités d'exercice, ainsi que sur les aides financières auxquelles peuvent prétendre les assistants maternels
- sur les différentes formations possibles par l'organisation d'informations à thème lors de moments organisés autour de l'alimentation, l'hygiène, le sommeil ...
- sur les formations aux premiers secours

- Sur les différentes formations encourageant ainsi la professionnalisation des assistants maternels comme le CAP Petite enfance.
- Sur leurs droits et réglementation
- Sur l'élaboration des contrats de travail, les différentes déclarations...

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.

Les temps d'animation sont des temps très riches à la fois pour l'assistant maternel et pour l'enfant. Ils constituent l'axe central du relais qui présente de nombreux objectifs

L'animation :

Les ateliers d'éveil permettent aux tout-petits d'échanger, d'éveiller leur curiosité et de s'amuser. Grâce à ces rencontres, les assistants maternels, avec l'accord des parents, offrent aux enfants dont elles ont la garde, une activité en dehors de leur domicile.

Un intérêt pour les assistants maternels :

- Observer et prendre conscience des besoins des enfants en fonction de leur âge et de leur stade de développement,
- Se rencontrer et rompre l'isolement lié à la profession en s'enrichissant des pratiques de chacun.
- Tisser des liens, développer des solidarités.
- Apporter des idées, susciter l'envie de mettre en pratique à leur domicile les différences activités proposées,
- Échanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants,...) et ainsi prendre du recul,
- Se former en mettant à disposition de la documentation ; un pôle ressource propose un fond documentaire de revues, livres, ...

Un intérêt pour les enfants :

- stimuler leur vie sociale et affective par la rencontre d'autres enfants,
- renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites,...)
- enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil,
- préparer l'enfant en douceur à la collectivité pour les plus âgés.

Ces temps de rencontres collectifs sont, pour l'animatrice, une source de questionnements toujours en évolution et dépendants du public présent.

Mais réceptive et attentive à la dynamique du groupe d'adultes et d'enfants, elle a un rôle contenant à jouer; elle se doit de saisir toutes les opportunités afin de donner à cet espace sa dimension professionnelle.

Echange et partage autour de la pratique professionnelle :

L'assistant maternel porte une grande attention aux enfants qu'elle accueille. Néanmoins il lui faut savoir prendre du recul sur les situations quotidiennes et savoir rendre compte en pleine conscience de ce qu'elle fait comment et pourquoi.

Il lui faut donc savoir porter attention aux signaux de l'enfant même discrets dans les situations de la vie quotidienne (le change, le jeu, le repas, la séparation du matin ou du soir...), puis mettre ces observations en lien avec ses connaissances, toujours en évolution, sur les besoins de l'enfant, et ajuster ses attitudes et pratiques éducatives (organisation, aménagement de l'espace, façon d'intervenir auprès d'un enfant...).

Les espaces d'animations offrent donc l'opportunité :

- de pouvoir échanger sur les pratiques quotidiennes avec d'autres professionnels (éducatrices, assistants maternels et gardes d'enfant), et ainsi mettre en commun ce qui constitue l'accueil au domicile.
- de permettre de sortir de l'isolement professionnel et ainsi briser le caractère routinier qui pourrait s'installer.
- d'observer l'enfant en situation collective, et donc d'observer le développement de ses compétences sociales. Cette observation permet d'établir une distance avec l'enfant. Distance bénéfique à celui-ci car elle lui permet d'expérimenter son autonomie en toute sérénité mais aussi à l'adulte pour porter un autre regard sur son comportement et attitude avec ses pairs ou autres adultes.

- de porter un autre regard sur l'enfant accueilli à travers d'autres professionnels (éducatrices, divers intervenants spécifiques...) et ainsi découvrir de nouvelles compétences ou réponses à divers questionnement.

Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

- En lien avec les partenaires locaux de la Petite Enfance, participer au diagnostic de territoire sur les modes de garde, les conditions d'accueil des jeunes enfants ;
- Etre en situation de veille permanente ;
- Participer aux regroupements départementaux des animateurs de Relais afin d'être le mieux informés sur les réformes éventuelles, sur les animations, les modes de fonctionnement de RAM voisins.

Le fonctionnement du RAM

Descriptif des locaux

Les locaux du RAM sont situés dans l'espace Petite Enfance de Marlieux qui comprend également une micro-crèche. Il comprend notamment les espaces suivants :

- Une salle de vie de 63 m²
- Un jardin extérieur comprenant une aire de jeu.
- Un espace pour les poussettes.
- Un dortoir.
- Un sanitaire adulte.
- Des sanitaires enfants.
- Des espaces de rangements.
- Un bureau pour la personne en charge de l'animation du RAM pour les permanences, rendez-vous individuels, ...

Les autres espaces du bâtiment (cuisine, salle du personnel, salle de vie micro-crèche) pourront occasionnellement être mis à disposition du RAM.

Le RAM ayant une vocation intercommunale et les assistants maternels ne pouvant pas forcément toujours se déplacer sur Marlieux, des temps d'animation du relais devront se dérouler sur d'autres communes dans des locaux adaptés, autorisés par la PMI. Cette délocalisation se fera en lien et en cohérence avec les autres RAM situés sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes. Elles se feront a priori sur les communes du Plantay, de St-Nizier-le-Désert et de St-Paul-de-Varax.

Jours de fonctionnement :

Le relais est ouvert le :

- Mardi : 8h30 - 12h 30 (animation) et 13h30 - 17h30 (permanence).
- Mercredi : 8h30 - 12h30 (animation en itinérance)
- Vendredi : 8h30 - 12h 30 (animation) et 13h00 - 16h30 (permanence)

Par ailleurs, l'animatrice assurera également la gestion du RAM de Chalamont et sera donc disponible pour les permanences les lundi et jeudi après-midi.

Les temps d'animation :

Les temps d'animation seront laissés ouvert à toute assistant maternel. En cas d'affluence trop forte, l'animatrice du RAM mettra en place un système d'inscription de sorte à ce qu'il n'y ait pas plus de 15 enfants en même temps au sein du RAM. L'objectif sera de permettre à chaque assistant maternel d'être accueilli au moins une fois par semaine.

Les assistants maternels qui participent aux temps d'animation s'engagent à respecter les règles suivantes :

- ⇒ L'assistant maternel reste responsable des enfants dont la garde leur a été confiée
- ⇒ Le RAM n'est pas un lieu de garde, ni un employeur d'assistants maternels. C'est un espace professionnel d'échanges et de rencontres pour les assistants maternels et les enfants.
- ⇒ Chacun est tenu à la discrétion professionnelle sur tout ce qu'il peut apprendre dans l'exercice de sa profession tant sur les enfants, les familles, les collègues.
- ⇒ Les conversations personnelles non en phase avec l'exercice de la profession d'assistant maternel

n'ont pas lieu d'être.

- ⇒ Les temps d'animation collective sont pour les enfants et les assistants maternels, ensemble.
- ⇒ L'accès à la salle doit se faire en étant déchausser ou en ayant des chaussures de rechanges afin d'assurer l'hygiène nécessaire à l'accueil de jeunes enfants
- ⇒ Les assistants maternels peuvent proposer des animations et participer activement au fonctionnement du RAM
- ⇒ Les assistants maternels sont en situation d'accompagnement des enfants sur les temps d'animation en respectant les besoins de l'enfant.
- ⇒ Le matériel, les locaux, les enfants, les autres assistants maternels, le personnel et les bénévoles du centre social doivent être respectés
- ⇒ Un enfant malade et contagieux ne peut venir au temps collectif
- ⇒ Le personnel en charge de l'animation se réserve le droit de refuser une personne ne respectant pas les principes précédents

Les temps de permanence :

L'animatrice du RAM sera aussi joignable sur ses temps de permanence au RAM de Chalamont. En fonction des contraintes des assistants maternels et des familles, elle pourra proposer des temps de rendez-vous en dehors des horaires. Pour faciliter l'efficacité du service, les parents et assistants maternels souhaitant rencontrer individuellement l'animatrice du RAM seront invités à prendre rendez-vous avec elle. Dans la mesure de ses disponibilités, l'animatrice RAM accueillera les personnes se présentant sans rendez-vous et répondra aux appels téléphoniques. Elle sera aussi joignable par messagerie électronique.

Les moyens de communication :

Le RAM de Marlieux bénéficiera des outils de communication du Centre social Mosaïque et se fondera sur les outils à disposition :

- Site internet. La page du RAM permettra d'avoir accès à des ressources spécifiques
- L'envoi de mails d'information pour les animations, les informations importantes, les projets en cours...
- La communication téléphonique
- Les rencontres physiques
- ...

Les moyens humains :

L'animation du relais est assurée par une animatrice, qui est employée par le centre social à 50% sur le RAM de Marlieux et à 50% sur le RAM de Chalamont. L'animatrice du relais est en charge de l'ensemble des missions du relais.

L'ensemble des autres services du Centre social Mosaïque, celui basé à Marlieux (micro-crèche) et ceux basés à Chalamont pourront être sollicités pour soutenir l'action du RAM de Marlieux. A ces moyens, s'ajoutent les forces bénévoles de l'association sur les volets de gestion, d'animations complémentaires...

Les partenariats

La Communauté de Communes de la Dombes :

La Communauté de communes de la Dombes délègue la gestion du RAM au Centre social Mosaïque. Elle en est le financeur du RAM avec la CAF. Elle est aussi partenaire technique par l'intégration de l'action du RAM dans la politique éducative locale, la mise à disposition des locaux, le relais auprès des communes...

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain :

La CAF agréée le RAM mais est aussi un appui technique, informationnel, une ressource pour le quotidien du relais. C'est aussi le financeur du service avec la collectivité locale.

Le Conseil Départemental de l'Ain (Domaine Accueil du jeune enfant – PMI)

Le conseil départemental donne l'autorisation d'ouverture des locaux pour le RAM. La liaison avec cette institution est de fait car c'est elle qui agréé les assistants maternels. En termes de rappel réglementaire, d'axes de

développement, de priorisation, de réflexions éducatives... Le conseil départemental est aussi un partenaire technique.

La MSA :

Elle octroie une prestation de service pour le RAM.

Les parents et les assistants maternels :

Ce sont des utilisateurs du RAM, mais aussi des ressources pour des actions de partages d'expériences, d'amélioration des projets d'animation, ...

Ce sont des habitants. Le principe d'écoute active chère au centre social sera appliqué sur le RAM, ainsi que celui de l'encouragement à la participation, à l'action au côté de l'enfant, des autres assistants maternels, des autres parents,

D'autres partenariats pourront être mis en place avec l'évolution du RAM, dans le respect des valeurs et modes de fonctionnement de chacun. Ces partenariats pourront être financiers, techniques, opérationnels.

Emmanuel GENIER

Directeur du Centre social Mosaïque



Cet équipement bénéficie du soutien de la CAF de l'Ain